

# ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'UNIVERSITE

### **PROCES VERBAL**

## **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

L'an deux mille quinze et le 20 du mois de Juin, s'est tenue à Ziguinchor, l'Assemblée Générale Constitutive de l'association sportive et culturelle dénommée **Assane SECK Université Club (ASUC).** 

Sous la présidence de Monsieur **Alain Charles GOMIS**, Directeur des Ressources Humaines de l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

Et de Monsieur Lucien André Marie MALACK Chef du Service de l'Animation Culturelle et Sportive secrétaire de séance.

Heure de début de séance 10 heures 20 minutes.

#### Ordre du Jour :

- 1°) Création d'Association : Lecture et adoption du projet de Statuts, du Règlement Intérieur et du Règlement financier ;
- 2°) Installation des membres du Comité Directeur ;
- 3°) Election du Bureau ;
- 4°) Questions diverses.

Après avoir pris connaissance du décret 76-0040 du 16 janvier 1976 et après des discussions longues et fructueuses sur l'opportunité de la mise sur pied d'une telle Association et sur les buts qui devront lui être assignés, les personnes présentes à l'Assemblée générale ont unanimement décidé la création de l'Association sportive et culturelle de l'Université dénommée :Assane SECK Université Club (ASUC).

Ayant son siège social à l'Université Assane SECK de Ziguinchor.

Et s'étant fixé pour objectifs :

- La saine pratique d'activités sportive et culturelle
- La culture de la paix, de la loyauté et de la tolérance par le sport et la culture ;
- La participation à différentes compétitions sportives civiles et universitaires ;

Ensuite, l'Assemblée a procédé à l'étude du projet de statuts de l'Association élaboré à cet effet. Ce projet de Statuts, après avoir subi quelques amendements, a été adopté par

l'Assemblée qui a aussitôt passé à l'installation du Comité Directeur dont la composition s'établit comme suit :

Prénoms	Nom	Age	Prénoms	Nom	Age
Diouma	KOBOR	42	Amadou	DIAGNE	45
Amadou	BADJI	41	Eugène	TAVARES	54
Abdoulaye	GASSAMA	47	Fallilou	LO	23
Tidiane	DIALLO	32	Khadim Bamba	SEYE	35
Souleymane	BA	56	Albert	PREIRA	51
Diéré	DIEDHIOU	31	Ousmane	BASSE	43
Chérif Younouss	NDIAYE	40	Boubacar	SARR	36
Astou	DIOP	35	Samba	FOFANA	37
Magatte	CAMARA	39	Samo	DIATTA	40
Maurice Hypolite	NDIAYE	52	Marie	NDIAYE	35
Malick	FAYE	39	Boubacar	SOLLY	25
Jean Louis	CORREA	39	Mamadou Lamine	SIDIBE	41
Clément	MANGA	40	Lucien André Marie	MALACK	39
Alain Charles	GOMIS	37			

Par la suite, le Comité Directeur s'est retiré et a mis en place en son sein un Bureau composé comme suit :

Président : Magatte CAMARA

- Secrétaire Général : Lucien André Marie MALACK

- Trésorier Général : Boubacar SARR

Deux (02) Commissaires aux Comptes ont été élus par l'Assemblée Générale :

Moustapha BATHILY

Alassane KAMARA

#### **Divers**

L'Assemblée Générale a recommandé d'ouvrir un compte pour une gestion transparente des ressources financières de l'association. Les trois (03) personnes morales sont désignées pour gérer ce compte :

Le Président – Le Secrétaire Général – Le Trésorier Général

En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre, deux (02) parmi les trois (03) mandataires seront autorisés à effectuer les opérations bancaires.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance fut levée à 15 heures 10 minutes.

Le Président de Séance

Imaines

Le Secrétaire de Séance

UNIVERSITE DE ZIGUINCHER

DIRECTION DES SERVICES AUX ETUDIANTS LE CHEF DU SERVICE DE L'ANIMATION

ucien Andre Harts MALACK